

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 17 décembre à 9h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 68 Pouvoirs : 5
Votants : 73 (dont 5 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL); Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS); Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT); Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Davy BELLARD (NEUF EGLISE); Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE); Grégory BONNET (MONTCEL); Jérôme BOREL (SERVANT); Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS); Annie BUSANCIC-MERCIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT); Mathieu CAMUS (POUZOL); Marc CARRIAS (EFFIAT); Florian CHANET (MONTPENSIER); Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL); Daniel CITON (LA CROUZILLE); Daniel CLUZEL (GOUTTIERES); Pierre COLLANGE (LISSEUIL); Guillaume CRISPIN (CHAMPS); Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX); Gaëtan DUBIEN (ARTONNE); Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE); Alain DURIN (ARS LES FAVETS); Emmanuelle ESCAMEZ (BUXIERES SOUS MONTAIGUT); Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT); Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE); Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Claude GRENAT (SAINT PRIEST DES CHAMPS); Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND); Philippe IMBAUD (YOUX); Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES); Thibaud JOFFE (SAINT GERVAIS D'Auvergne); Patrick LAPARRAT (COMBRONDE); Julien LECLACHE (LAPEYROUSE); Paul LASSET (SAINT MYON); Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE); Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON); Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS); Guy MAQUAIRE (SAINTE CHRISTINE); Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ); Gérard MASSON (NEUF EGLISE); Guillaume MATHIEU (MENAT); Sabine MICHEL (LAPEYROUSE); Karina MONNET (ARTONNE); Josette MOULY (SERVANT); Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT); Etienne ONZON (COMBRONDE); Michel PAQUET (SAINT AGOULIN); Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS); Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS); Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX); Jean-François PORTE (MONTCEL); Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES); Carole POTELLERET (POUZOL); Dominique PRADEL (MOUREUILLE); Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE); Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE); Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE); Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS); Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLES); Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT); Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER); Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES).

Absents ayant donné procuration :

Jean Claude LEDUC (DURMIGNAT) ayant donné pouvoir à Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT)
Jean Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ayant donné pouvoir à Dominique PRADEL (MOUREUILLE)
Bernard JOUHENDON (VIRLET) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ayant donné pouvoir à Daniel CITON (LA CROUZILLE)
Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT)

Madame Karina MONNET a été élue secrétaire de séance.

Objet : TARIFS 2023 DES PRESTATIONS ANNEXES DU SERVICE EAU POTABLE

Le Syndicat facture diverses prestations annexes dans le cadre de son service eau potable, telles que par exemple les frais d'accès au réseau, la résiliation définitive d'abonnement, l'analyse de l'eau à la demande, des pénalités en cas de dégradation du système de comptage, des pénalités pour prise d'eau sur poteau incendie.

Les tarifs appliqués depuis 2020 pour ces prestations sont les suivants (en € HT) :

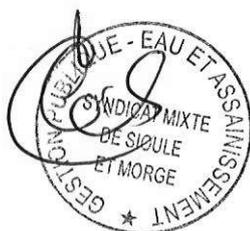
Prestations diverses		
B1	Frais d'accès au réseau et de mutation	45,00 €
B2	Analyse de l'eau à la demande de l'abonné	185,00 €
B3	Etalonnage d'un compteur DN15 à DN40 mm de moins de 15 ans par service agréé (y compris coût remplacement de compteur)	500,00 €
B4	Fermeture et ouverture temporaire de branchement à la demande de l'abonné	gratuit
B5	Résiliation définitive d'un contrat d'abonnement (dépose de compteur)	125,00 €
Remise en service de branchements		
B6	Avec pose d'un système de comptage en DN 15 mm (y compris module radio)	250,00 €
B7	Avec pose d'un système de comptage en DN 20 mm (y compris module radio)	275,00 €
B8	Avec pose d'un système de comptage en DN 30 mm (y compris module radio)	390,00 €
B9	Avec pose d'un système de comptage en DN 40 mm (y compris module radio)	440,00 €
Pénalités pour dégradation sur le système de comptage		
B11	Détérioration du compteur (suppression du dispositif de protection)	350,00 €
B12	Détérioration du compteur (suppression du module radio)	350,00 €
B13	Système de comptage ouvert ou démonté	350,00 €
B14	Détérioration anormale du système de comptage	350,00 €
B15	Non respect des conditions d'utilisation des installations mises à votre disposition	350,00 €
B16	Pénalités forfaitaires pour prise d'eau (sans autorisation) sur poteau incendie	600,00 €

Il est proposé au Comité Syndical de maintenir à l'identique les tarifs de ces prestations.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le maintien à l'identique des tarifs des prestations annexes du service eau potable, tels que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** le Président de l'exécution et de la publication de la présente délibération.



Fait et délibéré à Saint Pardoux,
Le 17 décembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX